

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 10 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix mars à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

**Présents** : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Gilles MARTIN Michèle POTIER, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN.

**Absents excusés** : Hubert PRIVÉ, pouvoir à Philippe OBADIA, Alain BRUNET, pouvoir à Alain RATTIER

**Secrétaire de séance** : Mauricette Verhulst-Vuillemin

**M. le Maire ouvre son 28ème conseil.**

**Ordre du jour** :

-Présentation du projet d'aménagement du carrefour du bourg par M. Simon de l'Agence Routière de Conches

- Approbation du dernier compte rendu

Délibération :

- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017

- Demande de subvention pour un séjour linguistique

- Demande d'aide ponctuelle d'un habitant

- Présentation des devis :

-achat d'un nettoyeur haute pression

- achat d'une tondeuse autoportée

- achat d'un défibrillateur

- pose de caméras

- Point sur le PLU

- Point sur l'association « Bien vivre aux Barils »

- Election présidentielle : organisation des tours de garde

- Questions diverses

M. le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Vérification périodique des installations et des équipements techniques de la salle Maurice Durey.  
Le Conseil est unanime.

**-Présentation du projet d'aménagement du carrefour du bourg**

Monsieur Simon présente aux élus la dernière phase des travaux de sécurisation du bourg qui consiste en un réaménagement de son carrefour afin de diminuer la vitesse des véhicules. Compte-tenu du coût de ces travaux pour notre commune, M. le Maire précise qu'il ne seront réalisés que si les subventions obtenues sont satisfaisantes. Pour ce faire, il va demander des aides financières dans les meilleurs délais pour des travaux qui seraient programmés pour 2018.

**- Approbation du dernier compte rendu**

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27.01.2017 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

**-Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017**

Afin de pouvoir mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif, Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,

dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 18 384 € (73 537 € X 25%)

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : **73 537.00 €**

Chapitre	Désignation	Crédits à ouvrir pour 2017
20	Immobilisations incorporelles	1 900.00 €
21	Immobilisations corporelles	16 484.00 €
TOTAUX		18 384.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

**\*De DONNER** l'autorisation à M. le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur de 18 384.00 €.

**- Demande de subvention pour un séjour linguistique**

M. le Maire présente une demande de subvention pour un enfant de notre commune qui participera à un voyage linguistique du 03 au 08/04/2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**-DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 75 €.

**- Demande d'aide ponctuelle d'un habitant**

M. le Maire présente une demande d'aide ponctuelle émanant d'une famille de notre commune rencontrant des difficultés financières pour le paiement de leurs loyers.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité**

**-DECIDE** d'apporter un soutien financier d'un montant de 400 € à condition qu'il soit versé directement au bailleur social.

**- Présentation des devis :**

1/ Il est présenté les devis pour l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**-DECIDE** de retenir la proposition d'un montant de **287.50 € HT**, garantie 1 an

2/ M. le Maire propose d'acheter une tondeuse autoportée afin de réduire à terme le coût annuel du prestataire en charge de l'entretien des espaces verts. Les tontes de l'espace vert de la Maison des Barils et de la mairie seront assurées par notre agent communal.

Il est présenté le devis de RL 27 de Verneuil sur Avre d'un montant de 4 690.00 € HT soit 5 628.00 € TTC pour une autoportée de marque KUBOTA diesel -13,5 cv- hydrostatique- coupe mulching.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**-DECIDE** de faire l'acquisition d'une autoportée

**- RETIENT** le devis de RL 27 de Verneuil sur Avre d'un montant de **4 690.00 € HT** soit 5 628.00 € TTC

**- AUTORISE** M. le Maire à signer le devis

3/ Considérant que la proposition reçue pour le remplacement du défibrillateur volé est onéreuse, Gilles Martin est chargé de demander un autre devis.

4/ Il est présenté le devis pour la pose de caméras de vidéo-surveillance. Etant trop onéreux, il sera étudié une autre possibilité pour éventuellement rattacher une caméra au système de surveillance de l'église. Gilles Martin est chargé de contacter l'entreprise qui a effectué l'installation.

### **Point sur le PLU**

M. le Maire fait part que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) est compétente, depuis le 1er janvier 2017, pour poursuivre l'élaboration des procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou carte communale actuellement en cours – suite à l'application de la loi « Egalité et Citoyenneté » publiée le 26 janvier 2017. Cependant, nous aurions la possibilité de pouvoir finaliser notre document d'urbanisme.

Notre POS deviendra caduc dès le 27 mars prochain. Cette caducité aura pour conséquence que la délivrance des autorisations et certificats d'urbanisme se fera au regard du règlement national d'urbanisme.

La dernière réunion d'élaboration du PLU s'est tenue en mairie des Barils le 14 février dernier pour répondre aux requêtes des administrés déposés sur le registre de la mairie.

M. le Maire rappelle que seul le bourg serait classé en zone urbaine pour permettre la création de nouveaux logements. Pour les hameaux, l'objectif est de favoriser la réhabilitation du bâti ancien en autorisant le changement de destination de bâtiments vacants vers de l'habitat ou de l'hébergement touristique. Aucune nouvelle construction n'y serait admise en dehors de l'évolution de l'existant.

### **Point sur l'association « Bien vivre aux Barils »**

M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le samedi 04 mars à la Maison des Barils à laquelle il a été convié. Différents points ont été abordés notamment l'acquisition des murs du restaurant par la commune, la mise en place du nouveau système de ramassage des ordures ménagères...

Un nouveau bureau a été élu, composé de Fabien Doyennel, Président, Eric Jacquemin Trésorier, Jean Louis Trainar Secrétaire.

M. Le Maire s'est félicité de la qualité de la réunion.

### **- Election présidentielle : organisation des tours de garde**

Il est fixé les tours de garde pour les élections présidentielles du 25/04 et du 07/05/2017.

Les bureaux de vote ouvriront à 8 heures pour se fermer à 19 heures. (20 heures pour les communes qui en auront fait la demande).

### **- Vérification périodique des installations et des équipements techniques de la salle Maurice Dure**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat qu'il a reçue pour la vérification des périodiques des installations électriques et de gaz de la salle Maurice Durey.

Après avoir pris connaissance de l'offre,

Après avoir entendu les explications du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **RETIENT** la proposition de la société Bureau Veritas de la façon suivante :

- 1<sup>re</sup> vérification ponctuelle annuelle : 190.00 € HT

- les années suivantes : 252.00 € HT/an

Les frais de dossier seront offerts.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat.

## **- Questions diverses**

1- Pour remercier tous les personnes qui ont apporté leur soutien financier et leur solidarité suite au vol de leur matériel audiovisuel au mois de décembre dernier, la Ste Eye Eure Productions basée à St Christophe sur Avre animera une démonstration de drones le samedi 27 mai prochain à 15 heures à la Maison des Barils.

2- La chasse aux œufs se déroulera le dimanche 16 avril à 10 h 30.

3- Patrick Pauchet rend compte du rdv qui s'est tenu mardi 07 mars dernier avec M. Claude AMIGON, vice-Président en charge de la voirie ainsi que Monsieur Damien PINART, Chef de Service Infrastructures Routières afin de définir les travaux de voirie à programmer sur notre commune.

4- Alain Rattier signale que le couvercle du regard d'assainissement route de St Christophe a été endommagé.

5- M. le Maire propose d'organiser une réunion publique de mi-mandat le 31 mars 2017 à 19h30, salle Maurice Durey.

6- M. le Maire interroge Gilles Martin sur le projet de dissolution de l'association Les Barils-Loisirs non officialisée à ce jour.

Il lui répond qu'il n'a pas pu s'en occuper pour le moment.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 heures 10.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 07/04/2017 à 20h.